

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Date affichage : 17 mars 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19          Présents : 15          Votants : 15          Pour : 15

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Simone ARAMET

**OBJET : Projet de couverture de deux terrains de tennis sur la commune**  
**Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à la création d'un court de tennis couvert. Ce projet s'intègre parfaitement dans le paysage rural et répond à une demande croissante de ce type d'équipement sportif. Ce bâtiment sera adapté à la pratique du sport en salle.

Ce projet est en lien directe avec la population et répond tout à fait à la politique active menée par le SICOM (Syndicat des Communes de Montguyon) et la commune. Cette nouvelle structure est un lieu attractif important. Il permet d'améliorer l'offre sportive pour la jeunesse.

Monsieur Le Maire précise que la commune pour cet investissement pourrait potentiellement bénéficier d'un soutien financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 10% de la somme totale soit une subvention possible de 53 488.50 euros (10% de 534 885,00 euros).

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

Opération

Couverture des deux terrains de tennis

AGENCE NATIONALE DU SPORT

**Coût estimatif de l'opération**

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Mission Maîtrise d'Œuvre	27 000,00 €
Travaux de création du court de tennis couvert	507 885,00 €
<b>Coût HT</b>	<b>534 885,00 €</b>

**Plan de financement prévisionnel**

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
DETR 2022	Sollicité	534 885,00 €	240 698,00 €	45,00%
Conseil départemental	Sollicité	534 885,00 €	133 721,00 €	25,00%
Agence National du Sport	Sollicité	534 885,00 €	53 488,50 €	10,00%
<b>Sous-total</b>			<b>427 907,50 €</b>	
<b>Autofinancement</b>			106 977,50 €	20,00%
<b>Coût HT</b>			<b>534 885,00 €</b>	100,00%

**AR Prefecture**

017-211702410-20220316-D20220334-DE

Reçu le 18/03/2022

Publié le 18/03/2022

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider la demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) d'un montant de 53 488.50 euros correspondant à 10% de la somme totale du projet de 534 885,00 euros HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **DE VALIDER** la demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour un montant de 53 488.50 euros (10% de la somme de 534 885,00 euros HT) concernant le projet de couverture de deux terrains de tennis sur la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Ont signé au Registre les membres présents**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**Julien MOUCHEBOEUF**

